

un Orateur. A cette fin, et selon l'usage séculaire, j'ai l'honneur, le devoir et le plaisir de proposer comme Orateur le député que je viens de mentionner, l'honorable représentant de Stormont (M. Lamoureux).

Ceux d'entre nous qui étaient ici au cours de la vingt-sixième législature le connaissent depuis trois ans comme Orateur suppléant de cette Chambre et président des comités pléniers. Monsieur Lamoureux, né ici même dans la capitale nationale, a fait ses études à l'Université d'Ottawa et à Osgoode Hall, à Toronto. Avocat, il exerçait sa profession à Cornwall (Ontario) où il habitait. Bien qu'il soit né en Ontario et qu'il y ait fait ses études, tous les députés savent, et ils lui en sauront gré, j'en suis sûr, qu'il possède les deux cultures nationales et qu'il est parfait bilingue, non seulement dans son parler, mais aussi dans ses pensées. (*Applaudissements*)

M. Lamoureux a été élu à la Chambre pour la première fois au cours des élections générales de 1962. Réélu en 1963, il était nommé Orateur suppléant en mai 1963. Il a été réélu en novembre dernier. A titre d'Orateur suppléant de la vingt-sixième législature, il a fait preuve d'impartialité, d'objectivité, d'équité, de fermeté et d'un sens des proportions qui ont impressionné tous les députés.

S'il est choisi, ces qualités lui permettront sûrement de s'acquitter admirablement de sa tâche de gardien des droits, privilèges et traditions de cette honorable Chambre. Nous compterons alors sur son orientation et, en retour, il aura droit à notre collaboration et à notre appui. A mon avis, il possède les qualités nécessaires pour s'acquitter de l'importante et très exigeante tâche que constitue la présidence de nos délibérations.

Je suis donc très heureux de proposer, appuyé par le président du Conseil privé (M. Favreau):

Que M. Lucien Lamoureux, député de la circonscription électorale de Stormont, prenne le fauteuil de cette Chambre en qualité d'Orateur.

• (11.30 a.m.)

[*Français*]

L'hon. Guy Favreau (président du Conseil privé): Monsieur Raymond, c'est avec joie, grande fierté et beaucoup d'amitié que, à titre de membre de la Chambre, j'appuie la proposition que vient de faire le très honorable premier ministre (M. Pearson) à l'effet que le député de Stormont (M. Lamoureux) soit désigné comme Orateur pour présider les délibérations de la Chambre.

C'est toujours un moment palpitant que celui où les représentants du peuple, venant de chacun des 265 comtés de ce grand pays

[Le très hon. M. Pearson.]

que nous aimons, se constituent à toutes fins pratiques en Chambre des communes active et vivante.

Certes, c'est lieu commun de dire que la fonction d'Orateur est extrêmement lourde de responsabilités. Mais il faut se le redire sans cesse au début d'un nouveau Parlement car c'est lui qui, en effet, présidera nos délibérations et aura la tâche difficile et délicate de décider des appels au Règlement auxquels auront recours les divers partis. C'est lui qui aura la tâche, non plus facile, je le sais, de maintenir l'ordre à la Chambre et de lui donner les directives nécessaires.

Comme l'a mentionné tantôt le très honorable premier ministre, grâce à lui nous éviterons dans l'avenir des rebuffades comme celle que les députés viennent de subir, il y a un moment, alors qu'ils tentaient de se faire entendre auprès du député de Son Excellence le Gouverneur général, mais ne le pouvaient pas parce qu'ils n'étaient pas encore représentés.

Un mot seulement sur les qualités de l'Orateur. Elles doivent être nombreuses, mais à mon avis les deux principales sont l'impartialité et l'objectivité. L'impartialité ne doit pas être affectée par aucune contingence, que ce soit l'amitié, l'ambition ou la crainte. L'objectivité doit émaner d'un jugement éclairé par une grande connaissance du Règlement de la Chambre.

Ces qualités, M. Lamoureux les possède à un très haut degré et c'est pourquoi je répète ce que j'ai dit, c'est avec fierté que j'appuie la proposition du très honorable premier ministre à l'effet qu'il soit nommé président de la Chambre.

[*Traduction*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur Raymond, il y a eu des occasions où le premier ministre et moi-même n'avons pas été complètement d'accord. Il y a eu d'autres occasions où nous l'avons été à des degrés divers. Cette fois-ci, le premier ministre aura obtenu une majorité—et je pourrais ajouter une majorité écrasante—en proposant cette nomination à la Chambre.

Bien entendu, au cours des trois années où il a exercé les fonctions d'Orateur suppléant, M. Lamoureux a accompli son devoir avec tact, avec sagesse, avec humour et, par-dessus tout, avec un sens d'impartialité auquel je suis très heureux de rendre hommage. En fait, la façon dont M. Lamoureux s'est conduit me porte à envisager l'avenir avec l'espoir certain que les droits et privilèges du Parlement seront maintenus, car sans eux